

Un véhicule flashé à 227 km/h sur une nationale à Dour !

Borinage (/regions/mons/borinage)

S. Ha.

Publié le 28-07-20 à 10h44 - Mis à jour le 28-07-20 à 11h02

En sept jours, le Lidar a contrôlé 252 véhicules en excès de vitesse.



◀462

◀19

Voilà un automobiliste qui ne roulera plus en voiture avant un bon moment. Le 14 juillet dernier, un conducteur a été flashé à 227 km/h (vitesse corrigée à 213 km/h) du côté de Dour où un Lidar était placé sur la N552 à hauteur du carrefour du Sardon.

Là-bas, la vitesse maximale autorisée est de 90 km/h. Avec plus de 120 km/h au dessus de la limitation de vitesse, le chauffard devra se présenter devant le Tribunal de police où il risquera une lourde amende, une déchéance du droit de conduire et même éventuellement une peine de prison.

Outre cet automobiliste complètement inconscient, ce Lidar a flashé 252 autres véhicules en excès de vitesse entre le 13 et le 20 juillet sur un total de 46 103 véhicules détectés. Soit 0,5% des conducteurs. *"Il est fort heureusement à noter également que 85% des véhicules circulent à cet endroit, dans un flux continu de circulation (hors files) en dessous des 79 km/h"*, précise la police des Hauts-Pays.

"La sécurité routière est une des priorités du Plan Zonal de sécurité de la Police des Hauts-Pays, qui met régulièrement en place des actions en vue de sensibiliser la population", rappelle la police. "L'implantation de radars fixes et tronçons, le placement régulier de Lidars, et les contrôle radars et routiers font partie de ces actions."